

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 2063)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 715

présenté par
M. Cellier

ARTICLE 6

Rédiger ainsi l'alinéa 5 :

« 4° La directive (UE) 2019/944 du Parlement européen et du Conseil du 5 juin 2019 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité et modifiant la directive 2012/27/UE. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision juridique.